

Consultation Nationale

Exprimer. Écouter. Agir.

unicef 

pour chaque enfant

Cultivons la santé mentale
des enfants et des adolescents



**PARTICIPEZ À LA
CONSULTATION NATIONALE**

du 06 octobre 2025 au 09 mars 2026

sur my.unicef.fr/article/consultation-nationale-2026



Pour en savoir
plus, flashez
ci-dessus

QU'EST-CE QUE LA CONSULTATION NATIONALE DE L'UNICEF FRANCE ?

L'UNICEF France met en place tous les 2 ans la Consultation nationale pour **mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien et approfondir une thématique en particulier**. Cette initiative se présente sous la forme d'un questionnaire composé d'une cinquantaine de questions pour les 6-10 ans et d'environ 70 questions pour les 11-18 ans. L'analyse des réponses collectées donne lieu à **un rapport remis aux pouvoirs publics afin de favoriser la réalisation des droits de l'enfant en France**.

Ainsi, **la Consultation nationale permet aux enfants et adolescents de 6 à 18 ans, résidant en France, de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui les concernent**. Depuis 2013, plus de **120 000 enfants et adolescents ont déjà donné leur avis** sur l'exercice de leurs droits en France !

LA 7^{ÈME} ÉDITION DE LA CONSULTATION NATIONALE (2025-2026)

La thématique de cette 7^{ème} édition est la santé mentale des enfants et des adolescents. Au-delà de la partie portant sur leurs droits, le questionnaire comporte des questions s'intéressant plus précisément aux ressentis et perceptions des enfants et adolescents sur la santé mentale.

Qui peut être consulté ?

Tous les enfants et adolescents de 6 à 18 ans, habitant en France (Hexagone et Outre-mer). La participation est strictement volontaire, anonyme et confidentielle.

Quand ?

La 7^{ème} édition de la Consultation nationale se déroulera **du 06 octobre 2025 au 09 mars 2026**.

Comment ?

Les enfants et adolescents peuvent participer **grâce à la mobilisation des partenaires**, qui communiquent sur la démarche

et **organisent des ateliers d'accompagnement** (cf. page suivante) au remplissage du questionnaire (en ligne ou au format papier) et de sensibilisation aux droits.

Ils peuvent aussi participer en toute autonomie, sans l'intermédiaire d'un partenaire, en répondant au **questionnaire en ligne** (sur consultationnationale.unicef.fr à partir du 06 octobre 2025).

Qui peut devenir partenaire ?

Toutes les collectivités, associations, structures, toutes organisations ou pouvoirs publics travaillant avec ou en lien avec des enfants et des adolescents et pour leurs droits et souhaitant favoriser leur participation aux décisions qui les concernent peuvent devenir partenaires de la démarche. Pour la bonne mise en œuvre de la Consultation nationale, les partenaires sont outillés par l'UNICEF France : livret d'accompagnement, webinaires, FAQ, assistance par mails, ...

L'UNICEF France incite les partenaires à déployer des efforts particuliers pour proposer aux enfants et adolescents en situation de vulnérabilité (hébergés, pris en charge par la protection de l'enfance, suivis en centres médico-psychologiques, en situation de handicap, ...) de participer à la Consultation nationale. Ces enfants et adolescents sont les plus éloignés des dispositifs de participation et leurs situations particulières sont peu visibles dans les statistiques publiques ou insuffisamment prises en compte dans les politiques publiques.

ÊTRE PARTENAIRE DE LA CONSULTATION NATIONALE : MODE D'EMPLOI

ÉTAPE 1 L'inscription

Pour devenir partenaire de la 7^{ème} édition de la Consultation, **il est nécessaire de s'inscrire** en ligne sur : unicef.fr/consultation

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 5 décembre 2025, afin de garantir la réception des questionnaires papier éventuellement demandés et l'organisation des ateliers d'accompagnement et de sensibilisation avant le 09 mars 2026 (date de clôture de la 7^{ème} édition de la Consultation nationale).

Suite à cette inscription, les partenaires recevront toutes les informations et le matériel nécessaires à la bonne mise en œuvre de la Consultation nationale.

Tous les outils et ressources seront aussi disponibles sur la page de référence my.unicef.fr/article/consultation-nationale-2026.

ÉTAPE 2 Favoriser l'adhésion au projet et la participation

Anonymat et confidentialité

Le questionnaire proposé aux enfants et aux adolescents est anonyme et confidentiel, aucune donnée personnelle n'est renseignée. Seules des informations telles que l'âge, le genre, la ville et le code postal sont demandées.

Aucune analyse individuelle des questionnaires ne sera faite, seule une analyse globale, à l'échelle nationale et, dans certains cas, d'une commune, sera réalisée. **Il est demandé aux partenaires de respecter ce principe** et de ne pas prendre connaissance du contenu des questionnaires complétés par les enfants.

Information, autorisation et consentement

La bonne information et l'autorisation des parents ou responsables légaux des participants sont impératives. De la même manière, **le consentement des participants est à assurer.**

Pour ce faire, des modèles de formulaire d'autorisation parentale/des responsables légaux et de formulaire de consentement sont disponibles en annexe du livret d'accompagnement

partenaire (disponible sur my.unicef.fr, dès septembre 2025).

Pour faciliter cette information et communiquer largement sur la démarche, des affiches pourront vous être envoyées et sont disponibles pour impression sur la page Consultation nationale de my.unicef.fr/article/consultation-nationale-2026/.

Les parents ou représentants légaux et les enfants et adolescents participants doivent être informés du fait que les éléments renseignés sur la situation des enfants ne seront en aucun cas utilisés individuellement mais uniquement afin de produire des chiffres et des constats au niveau national. Aucune information collectée ne sera utilisée à des fins administratives ou juridiques ni communiquée à quelque autorité que ce soit.

ÉTAPE 3 Mettre en place la Consultation nationale

Organiser un atelier d'accompagnement des enfants et de sensibilisation

Les partenaires de la Consultation nationale s'engagent à accompagner les enfants et adolescents dans leur participation à la démarche. L'objectif est que les enfants comprennent la démarche, le sens de leur participation et en

tire des bénéfices. Il s'agira non seulement de répondre à leurs interrogations mais aussi d'inscrire la démarche dans un cadre plus global de sensibilisation aux droits. Ces ateliers devront être organisés entre **le 06 octobre 2025 et le 09 mars 2026.**

Les outils et propositions d'activités de sensibilisation aux droits et à la santé mentale présentés dans le livret d'accompagnement constituent des ressources pertinentes à utiliser lors de ces ateliers, et plus tard, pour développer encore davantage la connaissance et la promotion des droits de l'enfant.

Il est nécessaire de prévoir un temps suffisant et adapté aux

Récupérer les questionnaires complétés

Si les questionnaires ont été complétés au format papier, **ils doivent être récupérés dans le strict respect de la confidentialité**. Le contenu des questionnaires remplis ne doit en aucun cas être consulté.

Envoyer les questionnaires pour analyse

Une fois les questionnaires papiers récupérés, ceux-ci doivent être **conditionnés dans des contenants solides et envoyés, aux frais du partenaire**, au prestataire en charge de leur lecture pour analyse (adresse renseignée au dos du

âges des participants, pour l'organisation de ces ateliers. Les enfants et adolescents doivent pouvoir renseigner le questionnaire dans les meilleures conditions, à leur rythme, afin de garantir leur bien-être pendant la participation et la fiabilité des réponses collectées.

Les questionnaires dont les pages auront été photocopiées, pliées, déchirées, raturées, etc., ne pourront pas être lus ni pris en compte dans l'analyse globale.

questionnaire). Les questionnaires endommagés ne pourront pas être lus : **il est donc primordial d'assurer leur conditionnement optimal.**

ÉTAPE 4 Et après la Consultation nationale ?

La sensibilisation continue aux droits

À partir des outils et des activités proposées dans le livret d'accompagnement, les partenaires sont incités à continuer de promouvoir et sensibiliser leur public aux droits de l'enfant.

L'analyse des résultats

Les réponses collectées sont ensuite analysées par l'équipe de chercheurs associée à l'UNICEF France. Des groupes de discussion avec des enfants et adolescents seront organisés afin d'approfondir les données collectées par le biais des questionnaires.

Ces travaux donnent lieu à des constats, des conclusions et des recommandations contenus dans un rapport remis aux pouvoirs publics et diffusé largement au grand public. **Le rapport de la**

7^{ème} édition de la Consultation nationale paraîtra en novembre 2026.

Les Villes qui auront collecté un nombre significatif de réponses au regard du nombre d'enfants vivant dans la commune pourront obtenir leurs **données locales**.

Un rapport adapté aux enfants sera aussi élaboré, afin de rendre compte aux participants de leur implication et de les informer sur la situation des droits de l'enfant en France.

LES INFORMATIONS, RESSOURCES ET OUTILS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION NATIONALE À VOTRE NIVEAU, SONT DISPONIBLES ICI :

- **Le formulaire d'inscription pour les partenaires :** unicef.fr/consultation
- **Les pages dédiées :** [Consultation nationale - MyUnicef](#) et [Consultation nationale de l'UNICEF France : les enfants ont la parole !](#) | UNICEF France
- **Le livret d'accompagnement :** my.unicef.fr/article/consultation-nationale-2026
- **L'adresse mail de contact :** consultation.nationale@unicef.fr
- **La page contenant le questionnaire à compléter par les enfants et les ressources qui leur sont destinées :** consultationnationale.unicef.fr



Pour en savoir plus, flashez ci-dessus